



Administration Communale  
de Clervaux

Plan de localisation

Localité de Hupperdange

Dessiné: Sophie QUEVAL    Verifié: Yasin BOUZGOU    Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

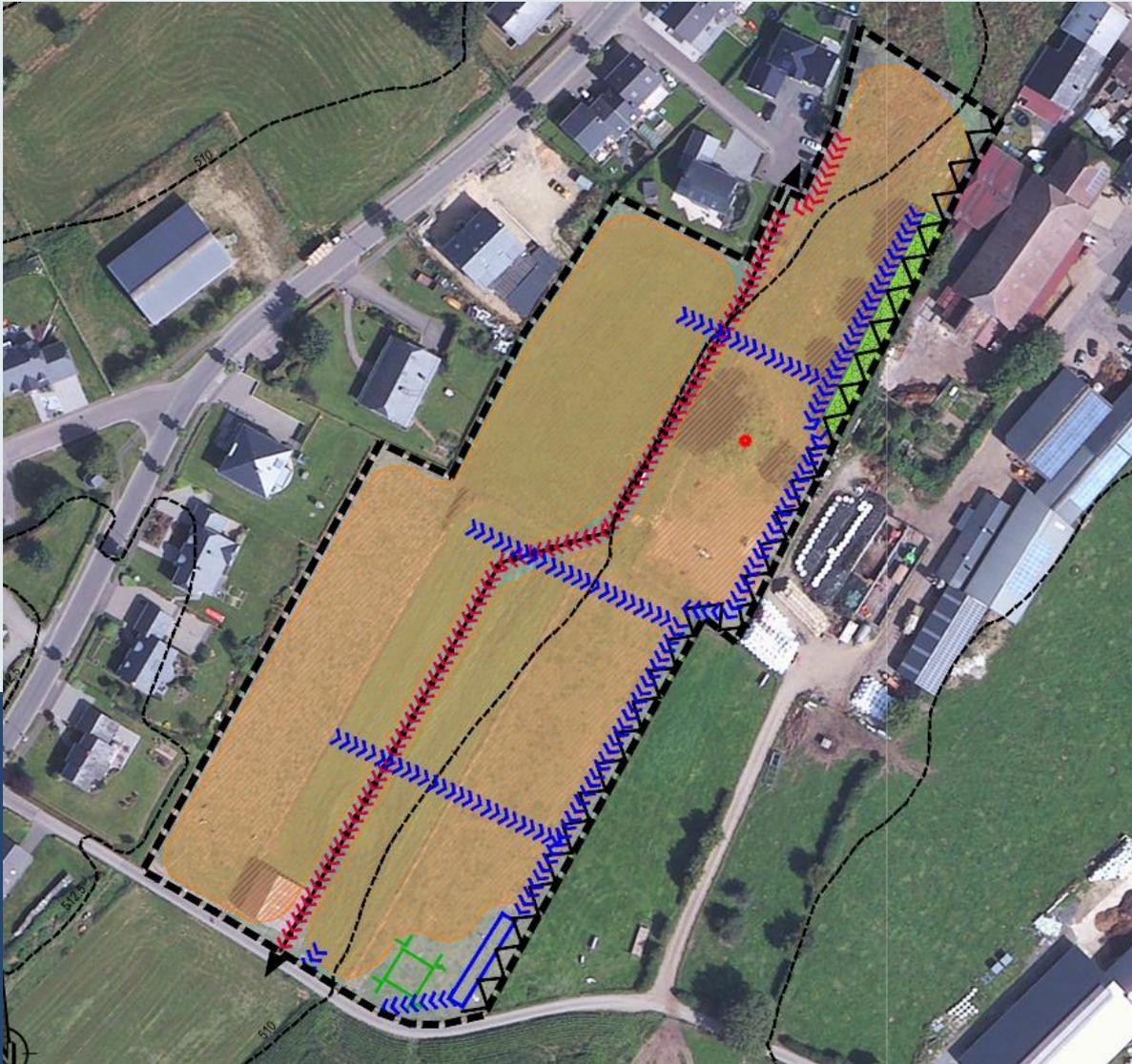


Certifié ISO 9001  
P.A.C. 85/87  
L-8303 Capellen  
Luxembourg  
Tél: (+352) 26 39 01  
Fax: (+352) 30 66 09  
E-Mail: luxplan@pt.lu  
http://www.luxplan.lu

|           |   |
|-----------|---|
| Échelle : | 1/5000  |
| Date:     | Juin 2019   |
| Fichier:  | 20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAG/D_Plan/D2_Schemas_directeurs/D22_SDir_Clervaux |
| Plan N°:  | 20120380-SDir01_Clervaux_General  |

IND.

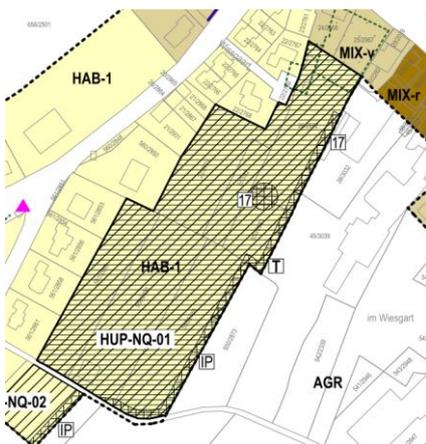
## Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



### SCHÉMA DIRECTEUR

HUP-NQ-01 | Hupperdange « In der Kubischt » | Version pour le vote  
du conseil communal du 19 juin 2019

# Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit **Hupperdange**  
 Intitulé du SD **HUP-NQ-01**  
 Surface brute **2,04 ha**

Données structurantes du PAG  
 Zone de base **HAB-1**

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) **90%-100%**

| Détermination          | Min | Max |
|------------------------|-----|-----|
| Nbre de logements      | -   | 40  |
| Nbre d'habitants (2,6) | -   | 104 |

| Hupperdange/In der Kubischt |     |     |     |
|-----------------------------|-----|-----|-----|
| COS                         | 0,4 | CUS | 0,6 |
|                             |     |     | -   |
| CSS                         | 0,6 | DL  | 20  |
|                             |     |     | -   |

## Enjeux urbanistiques

Développer un quartier d'habitation sur des terrains à proximité du noyau du village, en densifiant le tissu bâti existant.

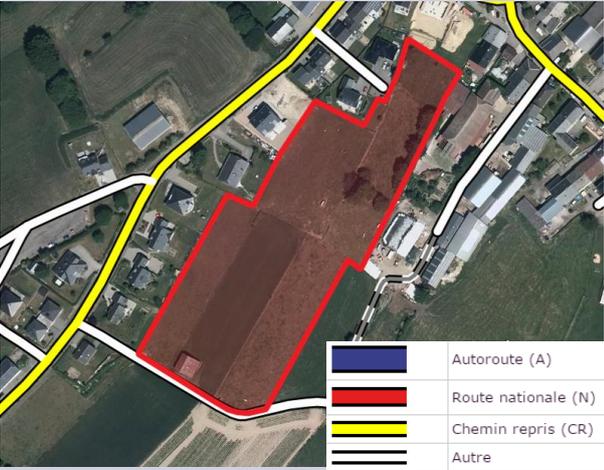
## Lignes directrices majeures

- Le projet fait la jonction entre une extension tentaculaire existante et le noyau villageois ;
- Une seule voirie est à aménager avec des bâtiments de part et d'autre de celle-ci ;
- Traiter l'interface et la transition entre les vastes espaces verts au Sud du site et le futur quartier d'habitation ;
- Garantir une interface adéquate avec l'activité agricole existante et le futur quartier ;
- Créer des nouvelles liaisons pour la mobilité douce intra et inter quartier, vers les réseaux de transport et vers les réseaux récréatifs ;
- Proposer une mixité de typologies de logements.

# Concept de développement urbain

|  |   |
|--|---|
| <b>1. Généralité / Identité</b>  | Développement d'un quartier d'habitation dans le cadre d'une densification du tissu bâti existant.  |
| <b>2. Programmation urbaine</b>  | Réalisation de maisons unifamiliales isolées, jumelées ou groupées en bande et ponctuellement de maisons plurifamiliales.   |
| <b>3. Surfaces à céder au domaine public</b>   | Les surfaces à céder représentent une surface d'environ 25 % de la surface brute du projet (voirie résidentielle, stationnements, chemins piétons).   |
| <b>4. Programmation et caractéristiques des espaces publics</b>                                      | Une coulée verte est prévue au Nord-Est du site, pour garantir l'interface entre l'activité agricole existante et le futur quartier d'habitation.   |
| <b>5. Jonctions fonctionnelles</b>   | <p>La transition et la jonction entre deux fonctions différentes : l'activité agricole existante et le quartier d'habitation projeté est à faire.</p> <p>Des espaces verts, avec des rangées d'arbres ou haies, peuvent être aménagés le long de la limite entre les deux quartiers, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ éviter le contact visuel,</li> <li>▪ des mesures contre le bruit.</li> </ul>   |
| <b>6. Interfaces entre îlots et quartiers</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les constructions peuvent reprendre les gabarits des alentours, soit deux niveaux pleins plus combles ou étage en retrait ;</li> <li>▪ L'implantation des constructions sera prioritairement isolée ou jumelée ;</li> <li>▪ Des sous-sols peuvent être aménagés ;</li> <li>▪ Les volumes sont agencés le long d'une rue résidentielle projetée.</li> </ul>   |
| <b>7. Centralités</b>  | Une petite placette au niveau de la voirie projetée peut être aménagée.   |
| <b>8. Typologie et mixité des constructions</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le concept urbanistique doit donner la priorité aux maisons unifamiliales ;</li> <li>▪ Il sera important de chercher la meilleure orientation possible, à savoir une orientation vers la rue projetée ;</li> <li>▪ Les maisons plurifamiliales devront être de taille raisonnable, en principe 4 à 6 logements maximum, et s'inspirer des gabarits existants aux alentours ;</li> <li>▪ Le nombre de logement étant supérieur à 25 unités, au moins 10% de la surface construite brute à dédier au logement sont réservés à la réalisation de logements à coûts modéré.</li> </ul> |
| <b>9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées</b> | Une zone d'espace tampon est prévue en limite Nord-Est du site avec la possibilité d'y aménager des infrastructures de type murs anti bruits ou rideaux de verdure.   |
| <b>10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée</b>                        | Une séquence visuelle est aménagée.   |
| <b>11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels</b>                                    | Un arbre de grande taille sur le terrain est à conserver.   |
| <b>12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels</b>                          | Pas de risques naturels à prévoir.  |

# Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

|   |   |
|---|---|
| <p><b>1. Généralités / Connexions</b></p>  <p>Source : geoportail.lu, 2018</p>               | <p>Ce site est desservi par la rue "Wissgaart" et par un chemin rural. Un chemin piéton peut être aménagé entre le présent projet et la rue "Haaptstrooss" pour accéder plus facilement à l'arrêt de bus "Hupperdange - Schull".</p>  |
| <p><b>2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce</b></p>   | <p>La desserte motorisée et non-motorisée se fait par la rue résidentielle projetée, qui reprend la typologie de la voirie existante.</p>   |
| <p><b>3. Concept de stationnement</b></p>   | <ul style="list-style-type: none"><li>Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum.</li><li>Les emplacements de stationnement pour visiteurs peuvent être intégrés dans le cadre de l'aménagement de la voirie, notamment sur la placette envisagée.</li></ul>   |
| <p><b>4. Accessibilité au transport collectif</b></p>  <p>Source : geoportail.lu, 2014</p> | <p>L'arrêt d'autobus le plus proche (Hupperdange -Schull) est situé dans un rayon de 400 mètres du site et desservi de façon régulière par la ligne de bus suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>ligne 556 - Grindhausen - Hupperdange - Kaesfurt - Heinerscheid;</li><li>ligne 645 - Wiltz - Drauffelt - Clervaux - Marnach - Hupperdange - Clervaux ;</li><li>ligne 660 - Clervaux - Reuler - Urspelt - Hupperdange - Lieler</li></ul> <p>La gare ferroviaire est située à environ 2,5 km (distance parcourue) à Clervaux.</p> |
| <p><b>5. Infrastructures techniques majeures</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"><li>Le terrain est connecté au réseau des eaux pluviales projeté ;</li><li>Prévoir un réseau d'eaux mixtes pour raccorder le projet à la canalisation existante ;</li><li>Le raccordement au réseau existant est nécessaire.</li></ul>  |

# Concept paysager et écologique

|  |   |
|--|---|
| <b>1. Intégration paysagère</b>                      | Les propositions suivantes peuvent être mises en place : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone ;</li><li>▪ limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations ;</li><li>▪ végétalisation de la toiture ou des façades ;</li><li>▪ les mesures d'intégration paysagère doivent être réalisées sous forme de poche verte.</li></ul> |
| <b>2. Maillage écologique et corridors verts</b>     | Le site ne dispose pas de maillages écologiques et corridors verts dans le cadre du schéma directeur.   |
| <b>3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver</b> | Aucun biotope à préserver ne se trouve sur ce site.   |
| <b>4. Espèces Protégées</b>                          | Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)   |

## 1. Programme de réalisation du projet



Source : Luxplan SA, 2018

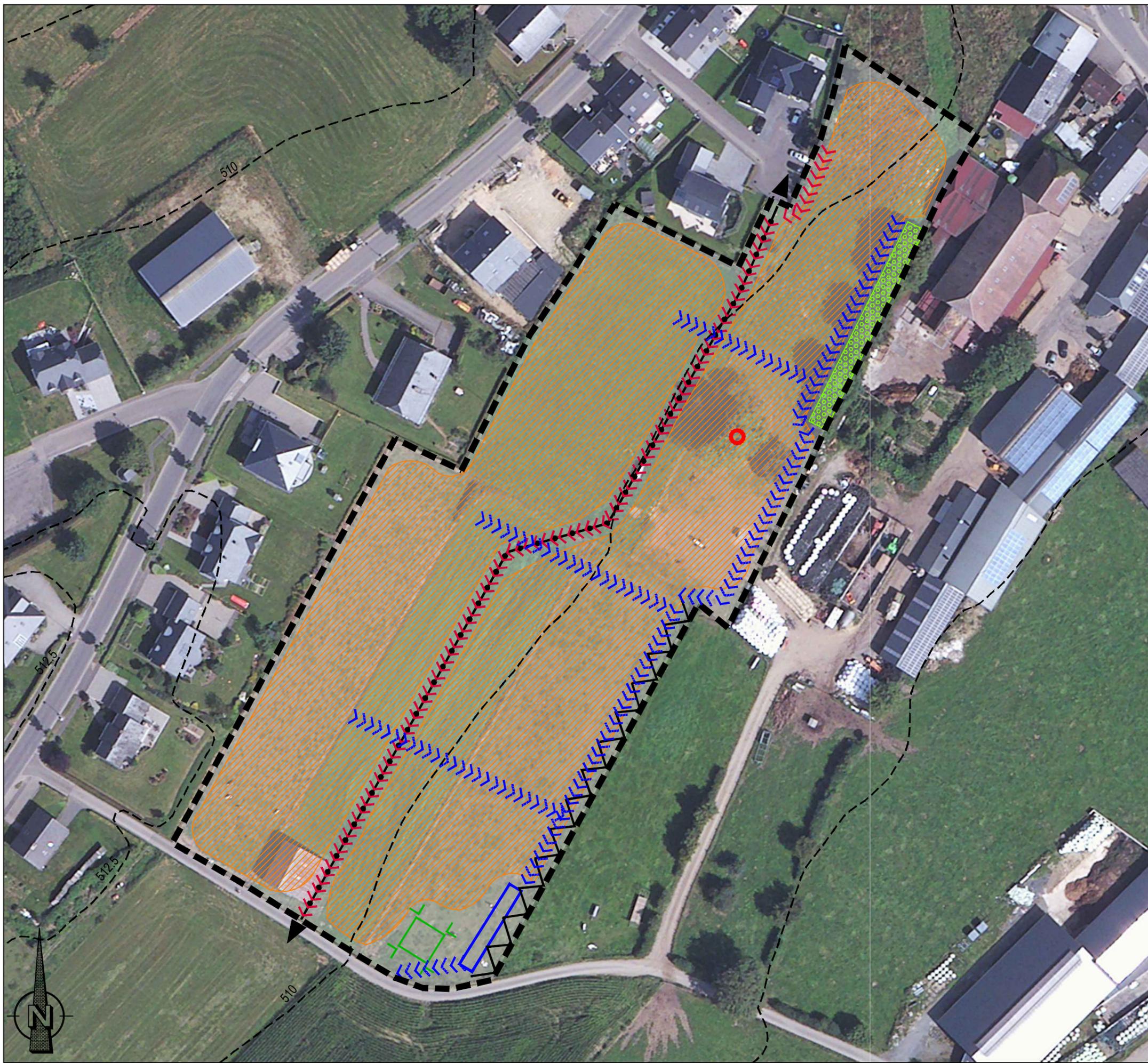
- Elaboration d'un PAP ;
- Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;
- Autorisation « loi sur la nature » auprès du Département de l'Environnement en cas d'aménagement des chemins piétons en zone verte ;
- Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);
- Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;
- Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir ;
- Construction des bâtiments d'habitation.

## 2. Analyse de la faisabilité

Un PAP cohérent avec le présent schéma directeur, en conformité avec le PAG en vigueur et le règlement des bâtisses de la commune de Clervaux doit être présenté.

## 3. Phasage de développement

Pour garantir un projet cohérent au niveau des accès carrossables et de la mobilité douce, des réseaux, de la gestion d'eau et de l'aménagement des espaces verts, il serait préférable de réaliser ce projet en une seule phase.



**Délimitation des lots / îlots**

- Délimitation du schéma directeur
- - - Courbes de niveaux du terrain existant

**Concept de développement urbain**

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

- Logement
- Commerce/ services
- Artisanat / Industrie
- Equipements publics / loisir / sport

faible    moyenne    forte densité

- Espace public
- Espace minéral fermé / ouvert
- Espace vert fermé / ouvert
- Centralité
- Élément identitaire à préserver (Arbre remarquable)
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

**Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques**

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

**Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**

- Coulée verte
- Biotopes à conserver

**Légende supplémentaire**

- Bassin de rétention
- Cours d'eau

Administration Communale  
de Clervaux

Schéma directeur  
HUP-NQ-01 "In der Kubischt"

Localité de Hupperdange

Dessiné: Sophie QUEVAL    Vérifié: Yasin BOUZGOU    Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>LUXPLAN S.A.</b><br/>Ingénieurs conseil</p> | <p>Certifié ISO 9001<br/>P.A.C. 85/87<br/>L-8303 Capellen<br/>Luxembourg<br/>Tél: (+352) 26 39 01<br/>Fax: (+352) 30 66 09<br/>E-Mail: luxplan@pt.lu<br/>http://www.luxplan.lu</p> | <p>Échelle : 1/1000</p>   |
|   | <p>Date: Juin 2019</p>   | <p>Fichier: 20120380U_LP_Clerveau_SDir_PAGID_PlanD2_Schemas_directeursLD28_SDir_Hupperdange</p> |
|   | <p>Plan N°: 20120380-SDir18_Hupperdange_HUP-NQ-01</p>  | <p>IND.</p>   |
|   | <p>http://www.luxplan.lu</p>   |   |

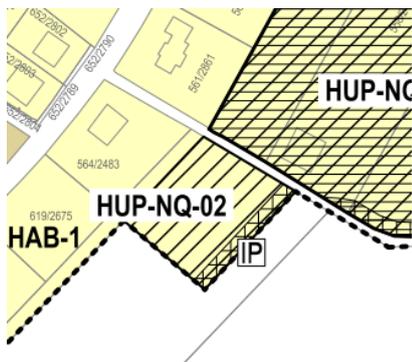
## Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



### SCHÉMA DIRECTEUR

HUP-NQ-02 | Hupperdange « In der Kubischt 2 » | Version pour le vote  
du conseil communal du 19 juin 2019

# Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit                    Hupperdange  
 Intitulé du SD                        HUP-NQ-02  
 Surface brute                         0,17 ha

Données structurantes du PAG  
 Zone de base                         HAB-1

Part de la surface  
 construite brute à  
 dédier au logement (%)            90%-100%

| Détermination          | Min | Max |
|------------------------|-----|-----|
| Nbre de logements      | -   | 3   |
| Nbre d'habitants (2,6) | -   | 8   |

| Hupperdange/In der Kubischt 2 |     |     |     |
|-------------------------------|-----|-----|-----|
| COS                           | 0,4 | CUS | 0,6 |
|                               |     |     | -   |
| CSS                           | 0,6 | DL  | 20  |
|                               |     |     | -   |

## Enjeux urbanistiques

Places à bâtir de quelques habitations sur des terrains à proximité du noyau du village, en densifiant le tissu bâti existant.

## Lignes directrices majeures

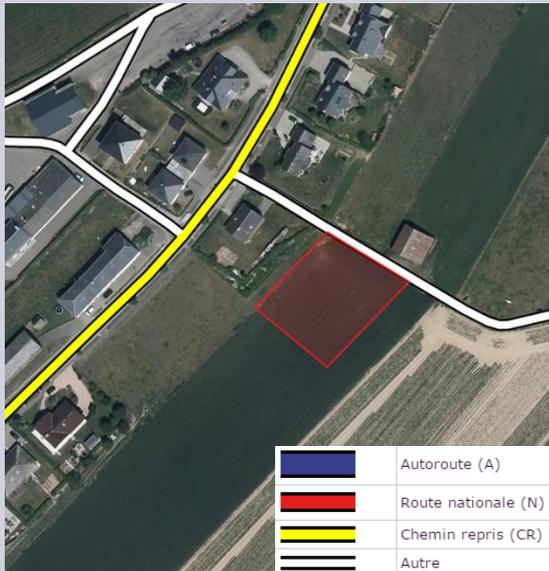
- Futures constructions desservies directement par la voirie existante ;
- Projet dans la continuité d'un nouveau quartier au nord du présent site ;
- Traiter l'interface et la transition entre les vastes espaces ouverts au Sud du site et le futur quartier d'habitation.

# Concept de développement urbain

|  |  |
|--|--|
| <b>1. Généralité / Identité</b>  | Projet de quelques places à bâtir le long d'une voirie existante.  |
| <b>2. Programmation urbaine</b>  | Logement de type maisons unifamiliales isolées ou jumelées.  |
| <b>3. Surfaces à céder au domaine public</b>   | Environ 5% de cessions (aménagement d'un trottoir entre les futures constructions et la voirie existante).   |
| <b>4. Programmation et caractéristiques des espaces publics</b>                                      | Espace piéton à aménager entre les futures constructions et la voirie desservante.   |
| <b>5. Jonctions fonctionnelles</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nouveau quartier directement connecté à la voirie existante ;</li><li>▪ Mesure d'intégration spécifique à prévoir au Sud et à l'Est du site.</li></ul>   |
| <b>6. Interfaces entre îlots et quartiers</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti : 2 niveaux pleins et combles ou étage en retrait ;</li><li>▪ Créer une continuité bâtie avec les constructions existantes à l'Ouest et le Nouveau Quartier au Nord.</li></ul> |
| <b>7. Centralités</b>  | Le schéma directeur ne propose pas de centralités.   |
| <b>8. Typologie et mixité des constructions</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maisons isolées ou jumelées le long de la voirie existante ;</li><li>▪ Les constructions respectent les typologies voisines.</li></ul>   |
| <b>9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées</b> | Maillage écologique et mesures d'intégration paysagères à l'Est du site.   |
| <b>10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée</b>                        | Conserver les axes visuels vers l'espace ouvert.   |
| <b>11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels</b>                                    | Le site ne dispose pas d'éléments identitaires bâtis et naturels   |
| <b>12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels</b>                          | Pas de risques naturels à prévoir.   |

# Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

## 1. Généralités / Connexions



Source : geoportail.lu, 2018

Ce site est desservi par un chemin communal. Les futures constructions sont directement accessibles depuis la voirie desservante.

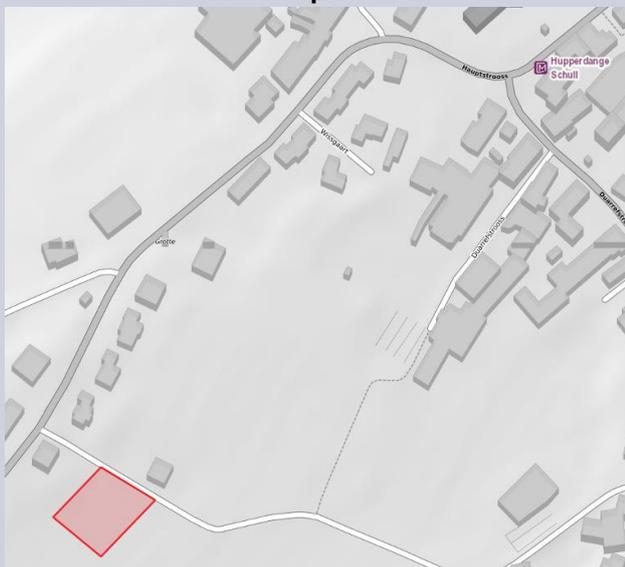
## 2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce

- La desserte motorisée se fait directement depuis la rue existante.
- Aménagement d'un trottoir entre la rue existante et les futures constructions.

## 3. Concept de stationnement

Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum et de préférence sous forme de garage fermé.

## 4. Accessibilité au transport collectif



Source : geoportail.lu, 2018

L'arrêt d'autobus le plus proche (Hupperdange -Schull) est situé dans un rayon de 400 mètres du site et desservi de façon régulière par la ligne de bus suivante :

- ligne 556 - Grindhausen - Hupperdange - Kaesfurt - Heinerscheid;
- ligne 645 - Wiltz - Drauffelt - Clervaux - Marnach - Hupperdange - Clervaux ;
- ligne 660 - Clervaux - Reuler - Urspelt - Hupperdange - Lieler

La gare ferroviaire est située à environ 2,5 km (distance parcourue) à Clervaux.

## 5. Infrastructures techniques majeures

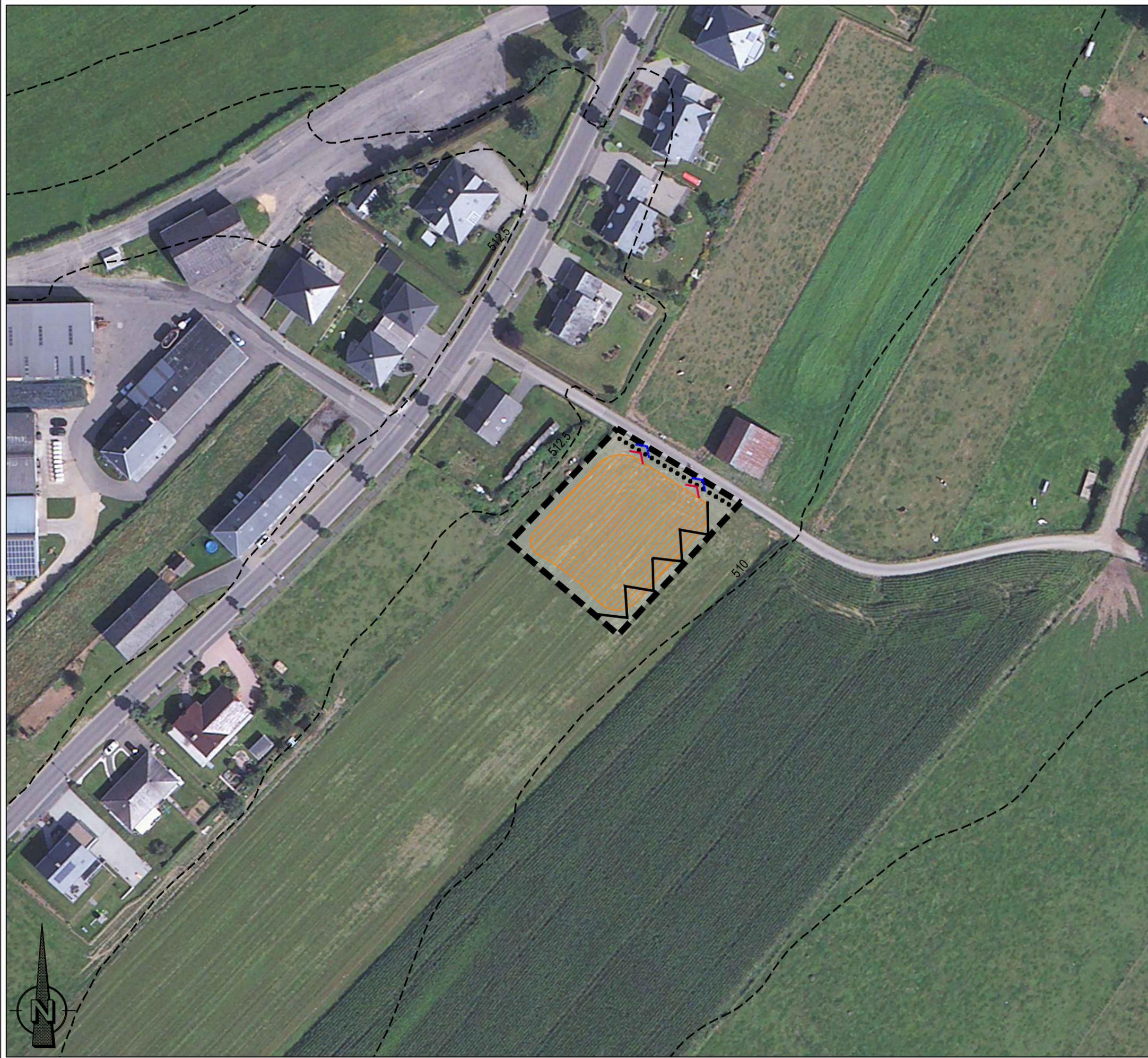
- Système d'assainissement séparatif
- Aménagement d'un réseau de canalisation pour eaux pluviales et eaux usées dans la voirie existante.

# Concept paysager et écologique

|  |  |
|--|--|
| <b>1. Intégration paysagère</b>                      | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégrer au mieux les bâtiments dans la topographie existante ;</li><li>▪ plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone ;</li><li>▪ limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations ;</li><li>▪ mesure d'intégration paysagère en limite Est du site.</li></ul> |
| <b>2. Maillage écologique et corridors verts</b>     | Le site ne dispose pas de maillages écologiques et corridors verts dans le cadre du schéma directeur.  |
| <b>3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver</b> | Aucun biotope à préserver ne se trouve sur ce site.  |
| <b>4. Espèces Protégées</b>                          | Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)  |

# Concept de mise en œuvre

|  |   |
|--|---|
| <b>1. Programme de réalisation du projet</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration d'un PAP ;</li><li>▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;</li><li>▪ Autorisation « loi sur la nature » auprès du Département de l'Environnement en cas d'aménagement des chemins piétons en zone verte ;</li><li>▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);</li><li>▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;</li><li>▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir ;</li><li>▪ Construction des bâtiments d'habitation.</li></ul> |
| <b>2. Analyse de la faisabilité</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réalisation d'un PAP cohérent avec le présent schéma directeur ;</li><li>▪ Aménagement des réseaux nécessaires (eau, électricité, ...) dans la voirie existante</li></ul>   |
| <b>3. Phasage de développement</b>           | Réalisation du projet en une seule phase.   |



- Délimitation des lots / Ilots**
- Délimitation du schéma directeur
  - - - Courbes de niveaux du terrain existant
- Concept de développement urbain**
- Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités
- Logement
  - Commerces/ services
  - Artisanat / Industrie
  - Equipements publics / loisir / sport
- faible moyenne forte densité
- Espace public
- Espace minéral fermé / ouvert
  - Espace vert fermé / ouvert
- Centralité
  - Élément identitaire à préserver (Arbre remarquable)
  - Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
  - Seuil / entrée de quartier, de ville, de village
- Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques**
- Connexions
  - Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
  - Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
  - Zone résidentielle / de rencontre
  - Chemin de fer
  - Aire de stationnement
  - Parking couvert / souterrain
  - Parking public / privé
  - Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
  - Axe principal du canal pour eaux usées
- Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**
- Coulée verte
  - Biotopes à conserver
- Légende supplémentaire**
- Bassin de rétention
  - Cours d'eau

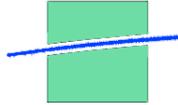
Administration Communale  
de Clervaux

Schéma directeur  
HUP-NQ-02 "In der Kubischt 2"

Localité de Hupperdange

Dessiné: Sophie QUEVAL    Vérifié: Yasin BOUZGOU    Contrôlé: Marcel HETTO

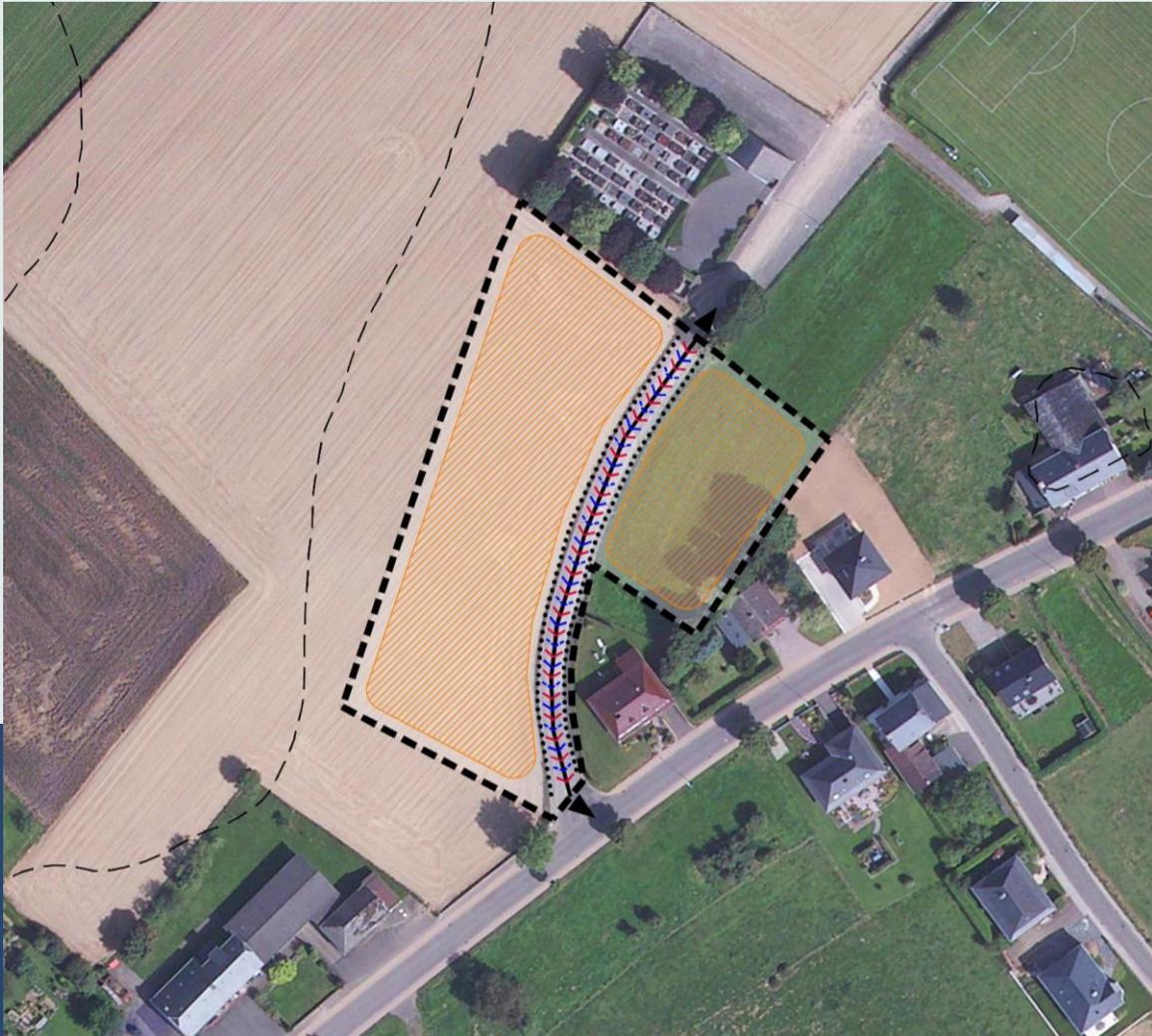
© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

  
Certifié ISO 9001  
P.A.C. 85/87  
L-8303 Capellen  
Luxembourg  
Tél: (+352) 26 39 01  
Fax: (+352) 30 66 09  
E-Mail: luxplan@pt.lu  
http://www.luxplan.lu

Échelle : 1/1000  
Date: Juin 2019  
Fichier: 20120380U\_LP\_Clervaux\_SDir\_PAG0\_Plan02\_Schemas\_directeurs028\_SDR\_Hupperdange  
Plan N°: 20120380-SDir19\_Hupperdange\_HUP-NQ-02

IND

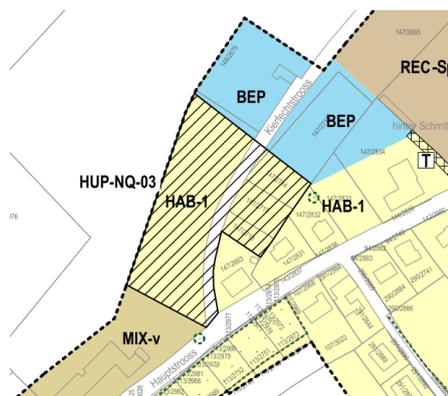
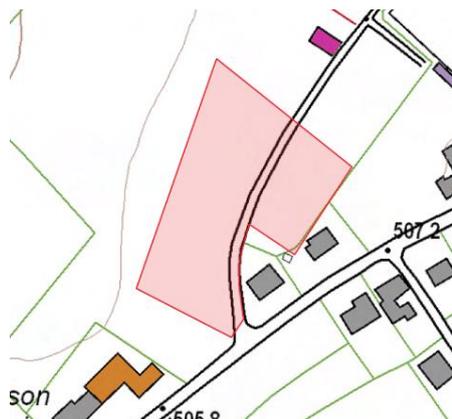
# Plan d'Aménagement Général (PAG) Étude préparatoire, section 3



## SCHÉMA DIRECTEUR

HUP-NQ-03 | Hupperdange « Kierchfechtstrooss » | Version pour le vote  
du conseil communal du 19 juin 2019

# Identification de l'enjeu urbanistique et lignes directrices majeures



Localité/lieu-dit : Hupperdange  
 Intitulé du SD : HUP-NQ-03  
 Surface brute : 0,77 ha

Données structurantes du PAG  
 Zone de base : HAB-1

Part de la surface construite brute à dédier au logement (%) : 90%-100%

| Détermination          | Min | Max |
|------------------------|-----|-----|
| Nbre de logements      | -   | 15  |
| Nbre d'habitants (2,6) | -   | 40  |

| Hupperdange/Kierchfechtstrooss |     |     |     |
|--------------------------------|-----|-----|-----|
| COS                            | 0,4 | CUS | 0,6 |
|                                |     |     | -   |
| CSS                            | 0,6 | DL  | 20  |
|                                |     |     | -   |

## Enjeux urbanistiques

Aménagement d'un nouveau quartier résidentiel au Nord de la localité.

## Lignes directrices majeures

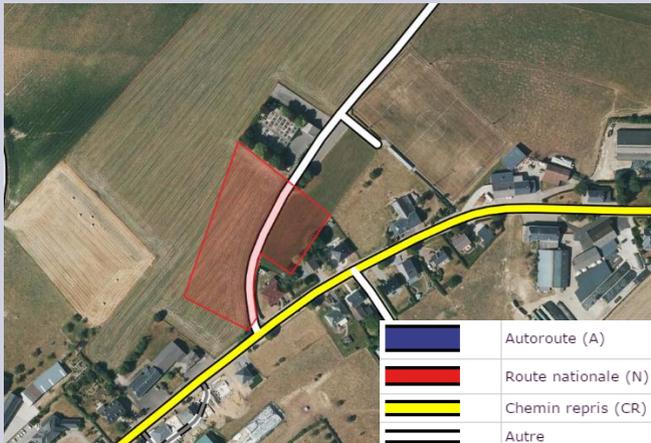
- Projet destiné à l'habitation ;
- Futures constructions desservies directement par la voirie existante ;
- Traiter l'interface et la transition entre les vastes espaces ouverts à l'Ouest du site et le futur quartier d'habitation.

# Concept de développement urbain

|  |   |
|--|---|
| <b>1. Généralité / Identité</b>  | Projet d'aménagement de part et d'autre d'une voirie existante.   |
| <b>2. Programmation urbaine</b>  | Logement de type maisons unifamiliales isolées ou jumelées.   |
| <b>3. Surfaces à céder au domaine public</b>   | Environ 10% de cession (aménagement d'un trottoir entre les futures constructions et la voirie existante).  |
| <b>4. Programmation et caractéristiques des espaces publics</b>                                      | Espace piéton à aménager entre les futures constructions et la voirie desservante.  |
| <b>5. Jonctions fonctionnelles</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nouveau quartier directement connecté à la voirie existante ;</li><li>▪ Prolongement du trottoir existant au Sud et au Nord du site.</li></ul>  |
| <b>6. Interfaces entre îlots et quartiers</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Hauteurs et gabarits à adapter à l'environnement bâti : 2 niveaux pleins et combles ou étage en retrait ;</li><li>▪ Créer une continuité bâtie avec les constructions existantes au Nord et au Sud du présent site.</li></ul> |
| <b>7. Centralités</b>  | Le schéma directeur ne propose pas de centralités.  |
| <b>8. Typologie et mixité des constructions</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maisons isolées ou jumelées le long de la voirie existante ;</li><li>▪ Les constructions respectent les typologies voisines.</li></ul>  |
| <b>9. Mesures visant la réduction d'impact(s) négatif(s) des contraintes existantes et projetées</b> | Sans objet.   |
| <b>10. Préservation ou création de séquences visuelles et seuils d'entrée</b>                        | Conserver les axes visuels vers l'espace ouvert.  |
| <b>11. Protection des éléments identitaires bâtis et naturels</b>                                    | Le site ne dispose pas d'éléments identitaires bâtis et naturels  |
| <b>12. Mesures visant à protéger les constructions des risques naturels</b>                          | Pas de risques naturels à prévoir.  |

# Concept de mobilité et d'infrastructures techniques

## 1. Généralités / Connexions



Source : geoportail.lu, 2019

Ce site est desservi par un chemin communal. Les futures constructions sont directement accessibles depuis la voirie desservante.

## 2. Hiérarchie du réseau de voirie et mobilité douce

- La desserte motorisée se fait directement depuis la rue existante ;
- Aménagement d'un trottoir entre la rue existante et les futures constructions.

## 3. Concept de stationnement

Le nombre d'emplacements de stationnement à prévoir par logement est de deux au minimum.

## 4. Accessibilité au transport collectif



Source : geoportail.lu, 2018

L'arrêt d'autobus le plus proche (Hupperdange -Schull) est situé dans un rayon de 400 mètres du site et desservi de façon régulière par la ligne de bus suivante :

- ligne 556 - Grindhausen - Hupperdange - Kaesfurt – Heinerscheid;
- ligne 645 - Wiltz - Drauffelt - Clervaux - Marnach - Hupperdange – Clervaux ;
- ligne 660 - Clervaux - Reuler - Urspelt - Hupperdange - Lieler

La gare ferroviaire est située à environ 2,5 km (distance parcourue) à Clervaux.

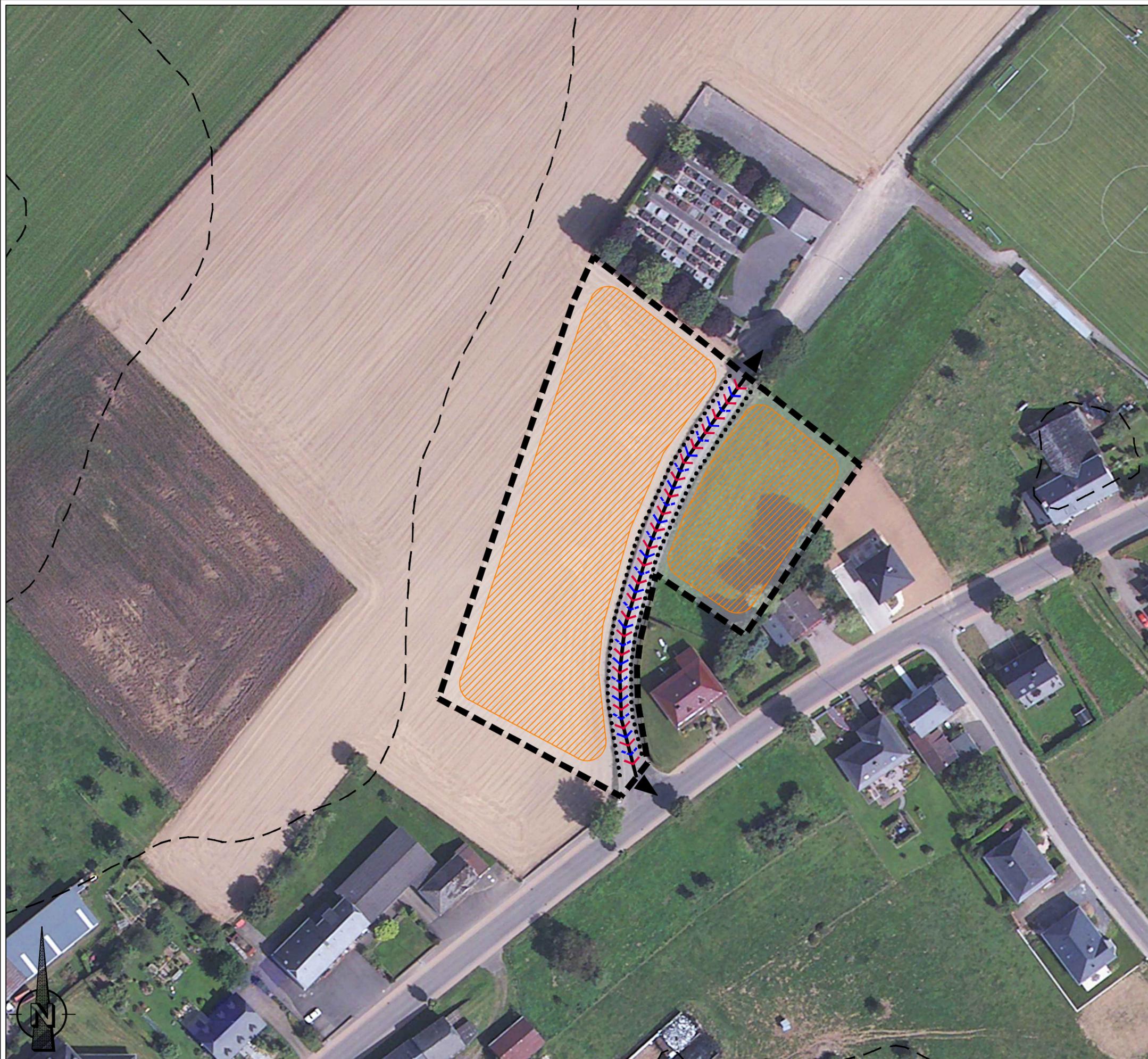
## 5. Infrastructures techniques majeures

- Système d'assainissement séparatif ;
- Aménagement d'un réseau de canalisation pour eaux pluviales et eaux usées dans la voirie existante ;
- Eaux usées et pluviales à diriger vers le réseau existant de la rue Hauptstrooss.

# Concept paysager et écologique

|  |   |
|--|---|
| <b>1. Intégration paysagère</b>                      | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Intégrer au mieux les bâtiments dans la topographie existante ;</li><li>▪ Plantation d'arbres ou d'arbustes d'essence feuillue autochtone ;</li><li>▪ Limitation des espaces scellés à l'arrière des habitations.</li></ul> |
| <b>2. Maillage écologique et corridors verts</b>     | Le site ne dispose pas de maillages écologiques et corridors verts dans le cadre du schéma directeur.   |
| <b>3. Biotopes et habitats d'espèces à préserver</b> | Aucun biotope à préserver ne se trouve sur ce site.   |
| <b>4. Espèces Protégées</b>                          | Site non concerné (espace d'habitation, terrain de chasse, ...)   |

|  |  |
|--|--|
| <b>1. Programme de réalisation du projet</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Elaboration d'un PAP ;</li><li>▪ Autorisation « loi sur l'eau » (du 19 décembre 2008) auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour le concept d'assainissement ;</li><li>▪ Viabilisation du site (voirie, réseaux, espaces verts,...);</li><li>▪ Morcellement des terrains suivant les dispositions du PAP;</li><li>▪ Elaboration des dossiers de demande d'autorisation de bâtir ;</li><li>▪ Construction des bâtiments d'habitation.</li></ul> |
| <b>2. Analyse de la faisabilité</b>          | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réalisation d'un PAP cohérent avec le présent schéma directeur ;</li><li>▪ Aménagement des réseaux nécessaires (eau, électricité, ...) dans la voirie existante</li></ul>  |
| <b>3. Phasage de développement</b>           | Réalisation du projet en une seule phase.  |



**Délimitation des lots / îlots**

- Délimitation du schéma directeur
- Courbes de niveaux du terrain existant

**Concept de développement urbain**

Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

- Logement
  - Commerces/ services
  - Artisanat / Industrie
  - Equipements publics / loisir / sport
- faible    moyenne    forte densité

- Espace public
- Espace minéral cerné / ouvert
- Espace vert cerné / ouvert
- Centralité
- Elément identitaire à préserver (Arbre remarquable)
- Mesures d'intégration spécifiques
- Séquences visuelles
- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

**Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques**

- Connexions
- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer
- Aire de stationnement
- Parking couvert / souterrain
- Parking public / privé
- Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)
- Infrastructures techniques
- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

**Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains**

- Coulée verte
- Biotopes à conserver

**Légende supplémentaire**

- Bassin de rétention
- Cours d'eau

Administration Communale  
de Clervaux

Schéma directeur  
HUP-NQ-03 "Kierchfechtstrooss"

Localité de Hupperdange

Dessiné: Sophie QUEVAL    Vérifié: Yasin BOUZGOU    Contrôlé: Marcel HETTO

© Origine: Administration du Cadastre © Origine Cadastre: Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (2000) - Copie et reproduction interdites.

Certifié ISO 9001  
P.A.C. 85/87  
L-8303 Capellen  
Luxembourg  
Tél: (+352) 26 39 01  
Fax: (+352) 30 66 09  
E-Mail: luxplan@pt.lu  
http://www.luxplan.lu

|           |  |
|-----------|--|
| Echelle : | 1/1000   |
| Date:     | Juin 2019  |
| Fichier:  | 20120380U_LP_Clervaux_SDir_PAG/D_Plan/D2_Schemas_directeurs/D27_SDir_Hupperdange |
| Plan N°:  | 20120380_SDir20_Hupperdange_HUP-NQ-03  |

IND.